

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 467 926

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21)

N° 80 22493

Se référant : au brevet d'invention n° 79 11615 du 8 mai 1979.

(54) Dispositif de fixation de revêtements souples ou éléments analogues pour assurer l'étanchéité d'une dalle.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 04 B 1/40; E 04 D 5/14; F 16 B 2/20, 5/06.

(22) Date de dépôt 21 octobre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 22 octobre 1979, n° P 29 42 634.4.

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 18 du 30-4-1981.

(71) Déposant : FISCHER Artur, résidant en RFA.

(72) Invention de : Artur Fischer et Gerhard Porlein.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Maulvaul, 49, rue de Provence, 75009 Paris.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

La présente addition se rapporte à un dispositif destiné à la fixation de revêtements souples ou éléments analogues pour l'étanchement d'une dalle, dispositif comportant deux organes de serrage coopérant entre eux et entre lesquels 5 est coincé le revêtement, l'un de ces deux organes étant solidaire de ladite dalle et présentant à sa périphérie un détalonnage orienté vers ladite dalle et dans lequel se loge l'organe de serrage externe conformé en bague élastique fendue dont les extrémités sont recourbées vers l'extérieur.

10 Le dispositif permet de procéder d'une manière rationnelle à la fixation de revêtements souples sur une dalle sans qu'il soit nécessaire de percer ces revêtements. Dans ces conditions, la région de fixation ne soulève pas de difficultés d'étanchéité, comme cela est le cas par suite 15 de la perforation de revêtements de toiture lorsque la fixation est assurée mécaniquement.

L'emprisonnement du revêtement de toiture dans le détalonnage de l'organe de fixation relié à la dalle entraîne la formation de plis autour du point de fixation, 20 qui est inopportun aussi bien pour des raisons d'esthétique qu'à cause du fait qu'elle empêche l'écoulement des eaux de pluie. En outre, de fortes variations de température d'une part et des tourbillons d'air, d'autre part, agissant sur ledit revêtement, donnent naissance à la longue à des conditions 25 entraînant un relâchement de la fixation.

La présente addition a donc pour objet d'améliorer dans ce domaine le dispositif proposé par le brevet principal.

Selon les caractéristiques essentielles de l'invention, une rondelle bombée pressant par sa périphérie la 30 surface du revêtement souple ou de l'élément analogue, est serrée en même temps que la bague élastique et elle présente des moyens coopérant avec les extrémités recourbées de ladite bague élastique emboîtée, afin de verrouiller cette dernière.

Pour assurer le coincement du revêtement de toiture, la bague élastique posée sur la rondelle est enfilée 35 par pression sur l'organe de fixation solidaire de la dalle. Avant que cette bague élastique ne soit emboîtée dans le détalonnage, la périphérie de la rondelle bombée, réalisée

de préférence en matière plastique, coince à plat le revêtement de toit et évite par cet étranglement un refoulement du matériau constituant l'édifice revêtement de la surface sur laquelle il repose. L'étranglement du revêtement dans le détalonnage résulte ainsi d'un allongement excessif dudit revêtement, qui exclut dans une très large mesure la formation de plis. Le blocage de la rondelle est maintenu efficace par la bague élastique encliquetée dans le détalonnage. En outre, cette rondelle évite qu'un mouvement ondulatoire du revêtement, dû à des tourbillons, n'agisse directement sur ladite bague élastique.

Par ailleurs, pour permettre d'obtenir une fixation sûre pour une longue période et dans des conditions défavorables extrêmes, la rondelle présente des moyens qui permettent un verrouillage des extrémités recourbées de la bague élastique après que cette dernière a été encliquetée dans le détalonnage.

Dans une autre forme de réalisation du dispositif selon l'invention, la surface de la rondelle peut être dotée d'un étrier emprisonnant les extrémités recourbées de la bague élastique et présentant des becs d'encliquetage fixant ces extrémités recourbées dans leur position de fermeture.

De préférence, cet étrier est solidaire par moulage de la rondelle et cette configuration monobloc lui confère une grande stabilité. Pour permettre un emboîtement des extrémités de la bague élastique dans leurs logements délimités par les becs d'encliquetage, ces extrémités sont rapprochées à l'aide d'une pince en vue d'assurer leur glissement sur les rampes desdits becs.

Dans une autre forme de réalisation selon l'invention, les extrémités recourbées peuvent reposer, une fois encliquetées, sur une patte distante de l'étrier et repoussant lesdites extrémités recourbées en direction de ce dernier. De la sorte, les extrémités courbes sont bloquées par pression dans les logements délimités par les becs. Cette mesure contribue également à maintenir efficace le verrouillage de la bague élastique, même lorsque de fortes contraintes sont imposées à la fixation.

L'invention sera décrite plus en détail en regard du dessin annexé à titre d'exemple nullement limitatif et sur lequel :

la figure 1 est une coupe longitudinale fragmentaire du dispositif de fixation ; et

la figure 2 est une vue en plan de ce dispositif.

Pour fixer un revêtement 1, on a assujetti tout d'abord un organe interne 2 de serrage à une dalle 4, au moyen d'un élément de fixation ou cheville 3. Sur sa périphérie, l'organe de serrage 2 présente un détalonnage 6. Pour permettre la fixation simultanée de panneaux 10 servant à isoler la dalle 4, la face de contact de l'organe interne 2 se prolonge par une collerette 11. Après que le revêtement 1 a été appliqué sur l'organe 2 solidaire de la dalle 4, une rondelle bombée 12 surmontée d'une bague élastique 7 est enfilée sur ledit organe 2. Avant d'enfoncer cette bague 7 dans le détalonnage 6 de l'organe 2, la périphérie 13 de la rondelle bombée 12 applique une pression sur le revêtement 1 en évitant ainsi un refoulement du revêtement situé au-delà de ladite rondelle 12. Le coincement du revêtement dans le détalonnage 6 au moyen de la bague élastique 7 résulte d'un allongement excessif de la région de ce revêtement emprisonnée par la rondelle. Pour permettre un encliquetage facile de la bague 7, ses extrémités 8 recourbées vers l'extérieur sont écartées, avant l'emboîtement, d'une manière telle qu'elles se trouvent à l'extérieur de logements 14 délimités par des becs d'encliquetage 16 d'un étrier 15. Après que l'emboîtement de la bague a eu lieu, ses extrémités 8 sont rapprochées à l'aide d'une pince, de manière qu'elles puissent pénétrer dans les logements 14 de l'étrier 15, en glissant sur des rampes 17 des becs d'encliquetage 16. Cet encliquetage marque l'achèvement du verrouillage de la bague élastique 7 et de la fixation.

Pour obtenir un verrouillage sûr, même dans des conditions climatiques extrêmement défavorables et pendant plusieurs années, une patte 18 est moulée sur la rondelle 12, à distance de l'étrier 15 solidaire par moulage de ladite rondelle, et les extrémités 8 de la bague élastique sont coin-

cées à plat sur ladite patte. Ainsi, ces extrémités sont maintenues coincées dans les logements 14. De part et d'autre de la patte 18, sont prévues des butées 19 qui évitent que les extrémités 8 ne glissent à l'écart de ladite patte 18.

5 L'arrêt de la bague élastique sur la rondelle 12 est assuré par l'étrier 15 emprisonnant les extrémités recourbées 8 de ladite bague et par des ergots de retenue 20 situés à l'opposé dudit étrier 15.

Il va de soi que de nombreuses modifications peuvent être apportées au dispositif décrit et représenté,
10 sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de fixation de revêtements souples ou éléments analogues pour assurer l'étanchéité d'une dalle, dispositif comportant deux organes de serrage coopérant entre eux, entre lesquels est coincé ledit revêtement, l'un desdits organes étant solidaire de ladite dalle et présentant à sa périphérie un détalonnage orienté vers ladite dalle, dans lequel peut être emboîté l'organe de serrage externe conformé en bague élastique fendue dont les extrémités sont recourbées vers l'extérieur, conformément à la revendication 1 du brevet principal, dispositif caractérisé en ce qu'une rondelle bombée (12), dont la périphérie applique une pression sur la surface du revêtement souple (1) ou de l'élément analogue, est serrée en même temps que ladite bague élastique (7) et présente des moyens (15, 18, 20) coopérant avec lesdites extrémités recourbées (8) de ladite bague (7) en vue d'assurer le verrouillage de ladite bague (7) coincée.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la surface de la rondelle (12) comporte un étrier (15) qui, emprisonnant les extrémités recourbées (8) de la bague élastique (7), est doté de becs d'encliquetage (16) qui fixent lesdites extrémités recourbées (8) dans leur position de fermeture.

3. Dispositif selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les extrémités recourbées (8) reposent, dans leur position d'encliquetage, sur une patte (18) située à distance de l'étrier (15) et repoussant lesdites extrémités (8) en direction dudit étrier (15).

FIG. 1

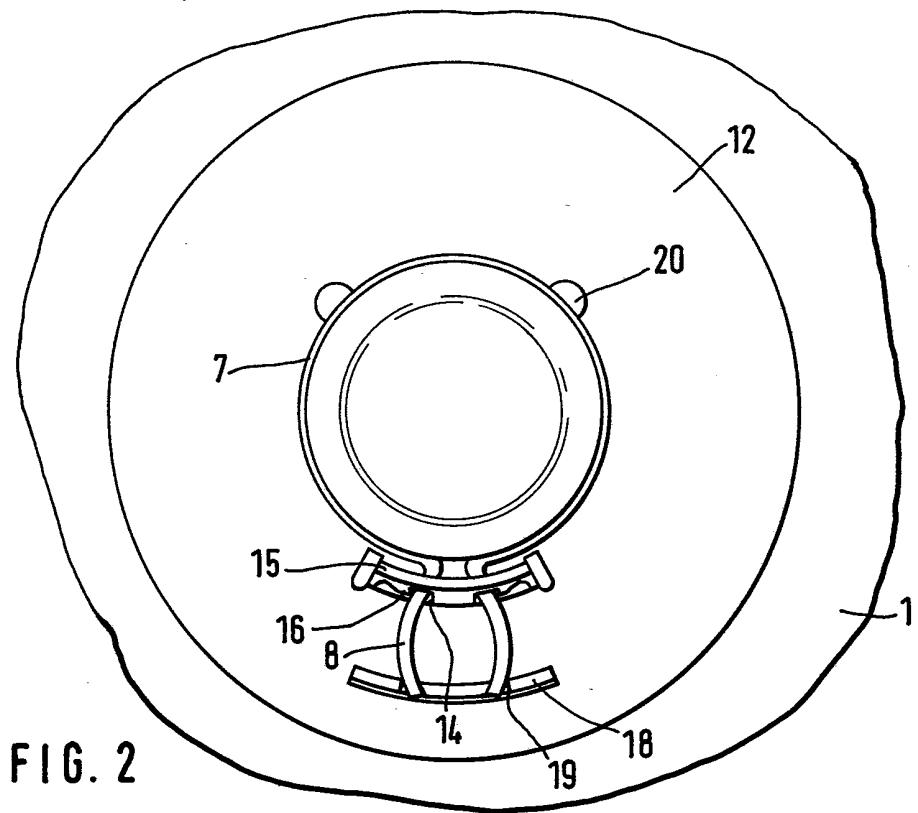
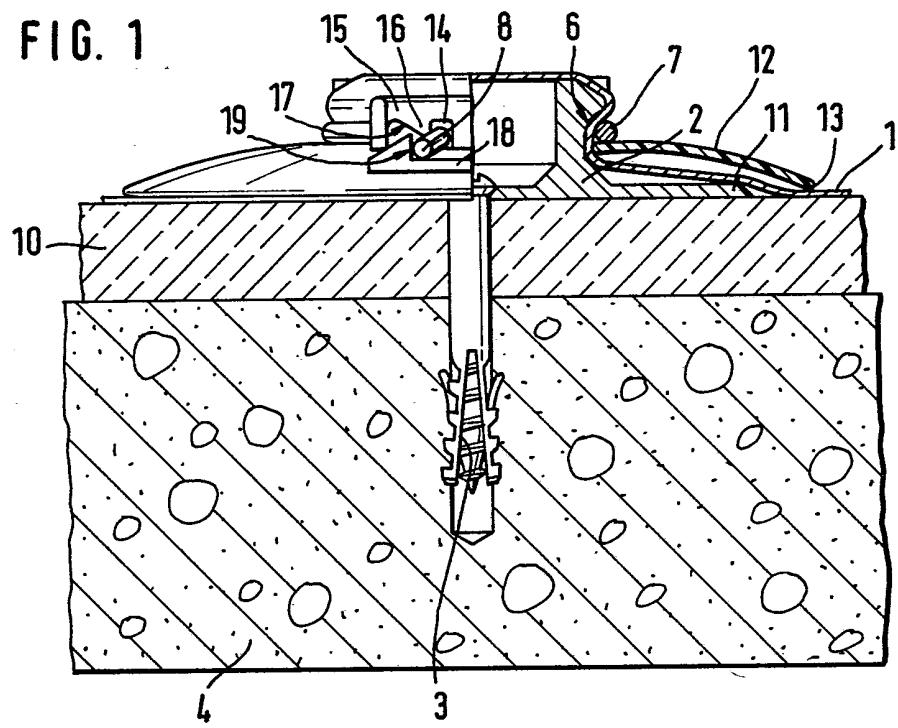


FIG. 2